

SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Département des Etudes Juridiques

DECISION N° 41 DU 08 JANVIER 2020 MODIFIANT LA DECISION N° 41 DU 22 JUIN 2018 PORTANT ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE

La directrice de l'Etablissement national des invalides de la marine,

Vu le décret n° 2010-1009 du 30 août 2010 portant organisation administrative et financière de l'Etablissement national des invalides de la marine et notamment ses articles 2 et 7, ensemble les articles 8,8-1, 8-2,9 ,10 et 12 du décret n° 53-953 du 30 septembre 1953 concernant l'organisation administrative et financière de l'Etablissement national des invalides de la marine;

Vu les titres I et III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu la décision n° 41 du 22 juin 2018 modifiée portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine ;

Vu l'avis du Comité technique de l'Enim du 02 décembre 2019;

DECIDE

Article 1 er :

Le paragraphe 2.1 de l'article 2 est complété par les dispositions suivantes :

« Le cabinet du directeur comprend le secrétariat de direction. Ce service assure un appui administratif au quotidien sur le périmètre des activités de la directrice, du directeur-adjoint et du cabinet.».

Article 2:

Le paragraphe 3.6 de l'article 3 est supprimé.

Article 3:

La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'établissement : http://www.enim.eu, prend effet le jour de sa publication.

SIGNÉ La directrice de l'Etablissement national des invalides de la marine

Malika ANGER